

Supervision de l'abattage d'arbres le long des voies de chemin de fer situés place des Arcades et rue des Archives à 1170 Watermael-Boitsfort

1. Objet du rapport

Les abattages s'inscrivent dans le cadre de travaux d'aménagement d'un escalier et d'une rampe PMR vers un couloir existant sous les voies de chemin de fer au niveau de l'arrêt « Watermael » situé place des Arcades, ainsi que des travaux d'aménagement d'un mur anti-bruit le long des voies de chemin de fer au niveau de la rue des Archives. Ces travaux sont menés par l'entreprise Socogetra pour le compte de TUC RAIL.

L'article 68 de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature du 1^{er} mars 2012 interdit l'abattage d'arbres en période de nidification (du 1^{er} avril au 15 août) :

« Art. 68 § 1er. Hors les cas des opérations constitutives d'une importation, d'une exportation ou d'un transit d'espèces non indigènes ou de leurs dépouilles au sens de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, la protection stricte implique l'interdiction :

7° de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1er avril et le 15 août ; »

Toutefois, des dérogations peuvent être octroyées moyennant le suivi des interventions et la rédaction d'une note d'expertise par un expert agréé.

« Un expert Natura 2000 visé à l'article 3, 32° de ladite ordonnance constate qu'il n'y a pas de nid, que ceux-ci sont inoccupés ou conclut que l'enlèvement de ceux-ci n'aura pas d'impact significatif sur l'état de conservation de l'espèce concernée en Région de Bruxelles Capitale et établit un rapport qui décrit le cas échéant, la ou les espèces concernées et le nombre de spécimens, les conditions de risque, les circonstances de temps et de lieu, les moyens, installations et méthodes qui seront mises en oeuvre, au regard des raisons impératives d'intérêt majeur et les mesures de contrôles qui seront opérées au moment de l'abattage ou de l'élagage (...) »

La mission a donc consisté en la supervision des abattages d'arbres situés dans les talus le long des voies ferrées situés place des Arcades et rue des Archives à Watermael-Boitsfort. Plus précisément, cette mission a consisté à détecter la présence ou l'absence d'oiseaux et/ou de nid dans les arbres concernés. Cette supervision a été suivie par la rédaction de cette présente note.

Enfin, la mission proposait également de récupérer les potentielles individus : ***« Le cas échéant, les animaux déplacés sont recueillis dans le respect de la loi du 14 août 1986 relative au bien-être animal et sont emmenés dans les plus brefs délais dans le centre de revalidation le plus proche. »***

2. Observations de la zone d'intervention

Les conditions d'observations lors de cette mission :

- Date : 4 mai 2022 ;
- Heure : de 14h30 à 16h45 ;
- Météo : 20,4°C (15h), ensoleillé, légèrement nuageux ;
- Végétation : feuillage dense, plusieurs tronc recouverts de lierre.

2.1. Place des Arcades

Les observations menées au niveau du talus arboré situé place des Arcades ont permis d'identifier un tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) présentant plusieurs cavités au niveau de certaines branches. Ces cavités pourraient représenter des refuges, voire des sites de nidification, pour certaines espèces cavernicoles comme des oiseaux (par exemple les mésanges, la sittelle torchepot, le troglodyte mignon, etc.) et des chauves-souris (par exemple les noctules, les murins, etc.). **Dès lors, une inspection de ces cavités devra être réalisée avant l'abattage de l'arbre et une attention particulière devra être portée à la présence éventuelle d'animaux ou de nids au sein de celles-ci.**

La localisation de l'arbre en question est reprise à la Figure 1 (Annexes).

A noter que la visite de terrain a révélé la présence d'espèces végétales invasives au niveau du talus arboré situé place des Arcades. Il s'agit du buddleia (*Buddleja davidii*) et de la renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Cette dernière est connue pour former des massifs monospécifiques relativement envahissants. En effet, la renouée du Japon est capable de se disperser via des fragments de rhizomes et de tiges. Les travaux de réaménagement prévus au niveau de ce talus représenteront vraisemblablement un risque de propagation de l'espèce sur place et/ou ailleurs si les terres infestées sont exportées. Une attention particulière devra être portée à ces espèces pour limiter ses risques.

2.2. Rue des Archives

Les feuillages denses et les couvertures de lierre au niveau des troncs des arbres du talus situé rue des Archives ont rendu les observations plus difficiles. La visite de terrain a révélé la présence d'individus adultes de pigeons ramiers (*Columba palumbus*) au niveau d'un érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) situé en face du n°144 et d'un frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) situé en face du n°134 de la rue des Archives. Aucun nid n'a pu être détecté dans ces arbres durant les observations en raison de la dense couverture végétale. Par conséquent, **des inspections devront être réalisées au niveau de ces arbres (couronnes de feuilles et couvertures de lierre) avant l'abattage et une attention particulière devra être portée à la présence éventuelle de nids et/ou de juvéniles.** A noter que les pigeons ramiers construisent généralement un nid constitué de brindilles, d'un diamètre entre 17 et 23 cm, à la base d'une branche, au niveau d'une fourche ou dans le lierre le long d'un tronc.

La localisation des arbres en question est reprise à la Figure 2 (Annexes).

La visite a également permis de déterminer la présence probable d'un nid de mésanges charbonnières (*Parus major*) dans un érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) situé en face du n°114 de la rue des Archives. En effet, le chant d'adultes mésanges charbonnières ainsi que les cris de juvéniles ont été entendus depuis cet arbre. La végétation n'a pas permis de localiser avec précision l'emplacement du nid, celui-ci doit vraisemblablement se trouver dans une cavité naturelle de l'arbre, la mésange charbonnière étant cavernicole. Dès lors, **une inspection devra être réalisée pour cet arbre (couronnes de feuilles, couverture de lierre et cavités) avant l'abattage et une attention particulière devra être portée à la présence éventuelle de juvéniles et/ou d'œufs.**

En face du n°66 de la rue des Archives, un nid de pigeons ramiers a été détecté dans un érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La visite n'a pas permis d'identifier la présence d'individus ou d'œufs dans le nid. **Ce dernier devra faire l'objet d'une inspection avant l'abattage de l'arbre afin de s'assurer de la présence ou non d'œufs dans le nid.**

La localisation des arbres en question est reprise à la Figure 3 (Annexes).

3. Action en cas de présence de nids

Outre la détection de nids, une prise en charge des animaux impactés par les travaux a été proposée. Si des animaux et/ou des œufs sont détectés durant les inspections préliminaires, pendant la phase d'élagage ou après les interventions, ces derniers devront être récupérés soigneusement et placés dans une boîte, à l'obscurité. Une source de chaleur devra être apposée contre les individus (bouteille d'eau chaude, non bouillante !).

L'équipe qui aura récupéré les individus devra joindre au plus vite l'expert afin que celui-ci puisse directement les transporter dans le centre de revalidation de la faune sauvage le plus proche, dans le respect de la Loi du 14 août 1986 relative au bien-être animal, à savoir au n°43 de la rue de Veeweyde à 1070 Bruxelles.

4. Conclusion de la mission

Les conditions météo durant la visite de terrain le 04 mai 2022 étaient idéales pour réaliser les observations. Cependant, la végétation dense présente au niveau des talus arborés de la zone d'intervention a rendu l'observation directe de nids compliquée pour certains arbres.

La visite de terrain a tout de même permis d'identifier 5 arbres pour lesquels des inspections préliminaires poussées devront être réalisées avant les abattages pour s'assurer de la présence ou non d'animaux (y compris d'œufs). Il s'agit des arbres suivants :

- Un tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) situé dans le talus arboré place des Arcades ;
- Un érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) situé dans le talus arboré, en face du n°144 de la rue des Archives ;
- Un frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) situé dans le talus arboré, en face du n°134 de la rue des Archives ;

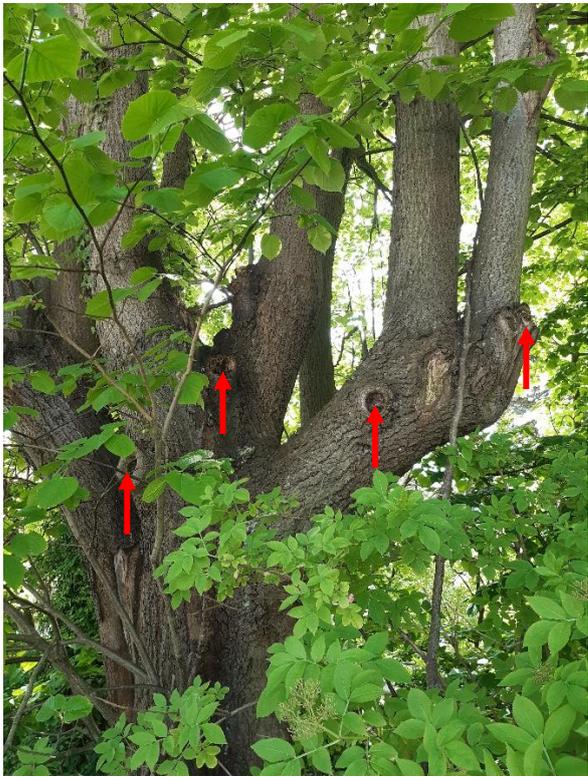
- Un érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) situé dans le talus arboré, en face du n°114 de la rue des Archives ;
- Un érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) situé dans le talus arboré, en face du n°66 de la rue des Archives ;

Ces arbres devront alors faire l'objet d'une attention toute particulière avant la phase d'abattage. Ils sont décrits dans des fiches d'observation, reprises au point 5 de ce document. Ces derniers sont également localisés sur les figures reprises en Annexe (point 6) de ce document.

Les espèces animales potentiellement concernées sont le pigeon ramier ainsi que la mésange charbonnière. Ces espèces sont relativement communes dans la Région de Bruxelles-Capitale. Sur base des observations réalisées (présence potentielle dans 5 arbres), les interventions projetées ne risquent pas de porter atteinte aux populations concernées.

Dans tous, les cas, il est recommandé de procéder avec attention lors de la phase d'élagage afin de déterminer l'éventuelle présence de nids et/ou d'individus nouvellement installés et/ou non identifiés lors de la visite de terrain. La présence de cavités doit alerter sur la présence potentielle d'individus et mérite une inspection avant abattage.

5. Fiches d'observation

Essence : Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Date et heure de l'observation : 4 mai 2022 à 15h
Fiche descriptive	
Localisation : Talus arboré place des Arcades, Watermael-Boitsfort	
Etat général :	
<ul style="list-style-type: none">- Couronne intacte- Plusieurs cavités observées	
Intervention : Abattage	
	
Observation de la présence d'espèces animales et de nids	
Type d'observation :	
Pas d'observation directe (visuelle) ou indirecte (auditive) d'espèces animales. Présence de plusieurs cavités au niveau de certaines branches pouvant potentiellement abriter des individus.	
Interventions :	
Lors la phase d'élagage de cet arbre, une attention toute particulière devra être portée à la présence éventuelle d'animaux au sein de ces cavités.	

Essence : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Date et heure de l'observation : 4 mai 2022 à 15h30

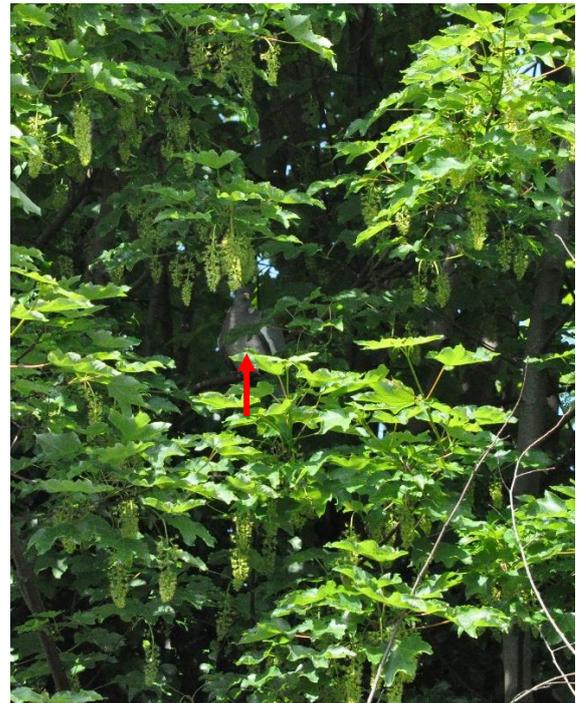
Fiche descriptive

Localisation : Talus arboré, en face du n°144 de la rue des Archives, Watermael-Boitsfort.

Etat général :

- Couronne intacte
- Tronc recouvert de lierre grimpant (*Hedera helix*)

Intervention : Abattage



Observation de la présence d'espèces animales et de nids

Type d'observation :

Observation directe (visuelle) d'un individu adulte de pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Présence supposée de nid(s), caché(s) par le feuillage dense de l'arbre et par le lierre.

Interventions :

Une inspection de la couronne de l'arbre et de la couverture de lierre est recommandée avant l'abattage de l'arbre (par exemple durant la phase d'élagage afin d'établir la présence éventuelle de nid(s) et/ou de juvénile(s)).

Essence : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)

Date et heure de l'observation : 4 mai 2022 à 15h45

Fiche descriptive

Localisation : talus arboré, en face du n°134 de la rue des Archives, Watermael-Boitsfort.

Etat général :

- Couronne intacte
- Tronc recouvert de lierre grimpant (*Hedera helix*)

Intervention : Abattage



Observation de la présence d'espèces animales et de nids

Type d'observation :

Observation directe (visuelle) d'un individu adulte de pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Présence supposée de nid(s), caché(s) par le feuillage dense de l'arbre et par le lierre.

Interventions :

Une inspection de la couronne de l'arbre et de la couverture de lierre est recommandée avant l'abattage de l'arbre (par exemple durant la phase d'élagage) afin d'établir la présence éventuelle de nid(s) et/ou de juvénile(s).

Essence : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Date et heure de l'observation : 4 mai 2022 à 16h00

Fiche descriptive

Localisation : talus arboré, en face du n°114 de la rue des Archives, Watermael-Boitsfort.

Etat général :

- Couronne intacte
- Tronc recouvert de lierre grimpant (*Hedera helix*)

Intervention : Abattage



Observation de la présence d'espèces animales et de nids

Type d'observation :

Observation indirecte (acoustique) de juvéniles et d'adultes mésanges charbonnières (*Parus major*).
Présence très probable d'un nid, caché par le feuillage dense de l'arbre et par le lierre. Le nid est vraisemblablement dans une cavité de l'arbre.

Interventions :

Une inspection de la couronne de l'arbre et de la couverture de lierre est recommandée avant l'abattage de l'arbre (par exemple durant la phase d'élagage) afin d'établir la présence éventuelle de nid(s) et/ou de juvénile(s).

Essence : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Date et heure de l'observation : 4 mai 2022 à 16h30

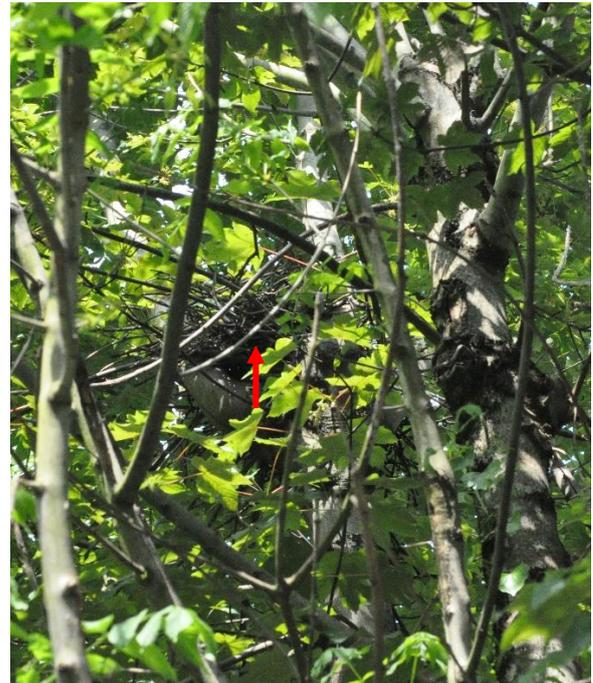
Fiche descriptive

Localisation : talus arboré, en face du n°66 de la rue des Archives, Watermael-Boitsfort.

Etat général :

- Couronne intacte
- Tronc recouvert de lierre grimpant (*Hedera helix*)

Intervention : Abattage



Observation de la présence d'espèces animales et de nids

Type d'observation :

Observation directe (visuelle) d'un nid. La visite n'a pas permis d'identifier d'individus et/ou d'œufs en son sein.

Interventions :

Une inspection du nid présent est recommandée avant l'abattage de l'arbre (par exemple durant la phase d'élagage).

6. Annexes



Figure 1 : Localisation du tilleul nécessitant une attention particulière durant les abattages dans le talus arboré situé place des Arcades (ARIES, 2022)

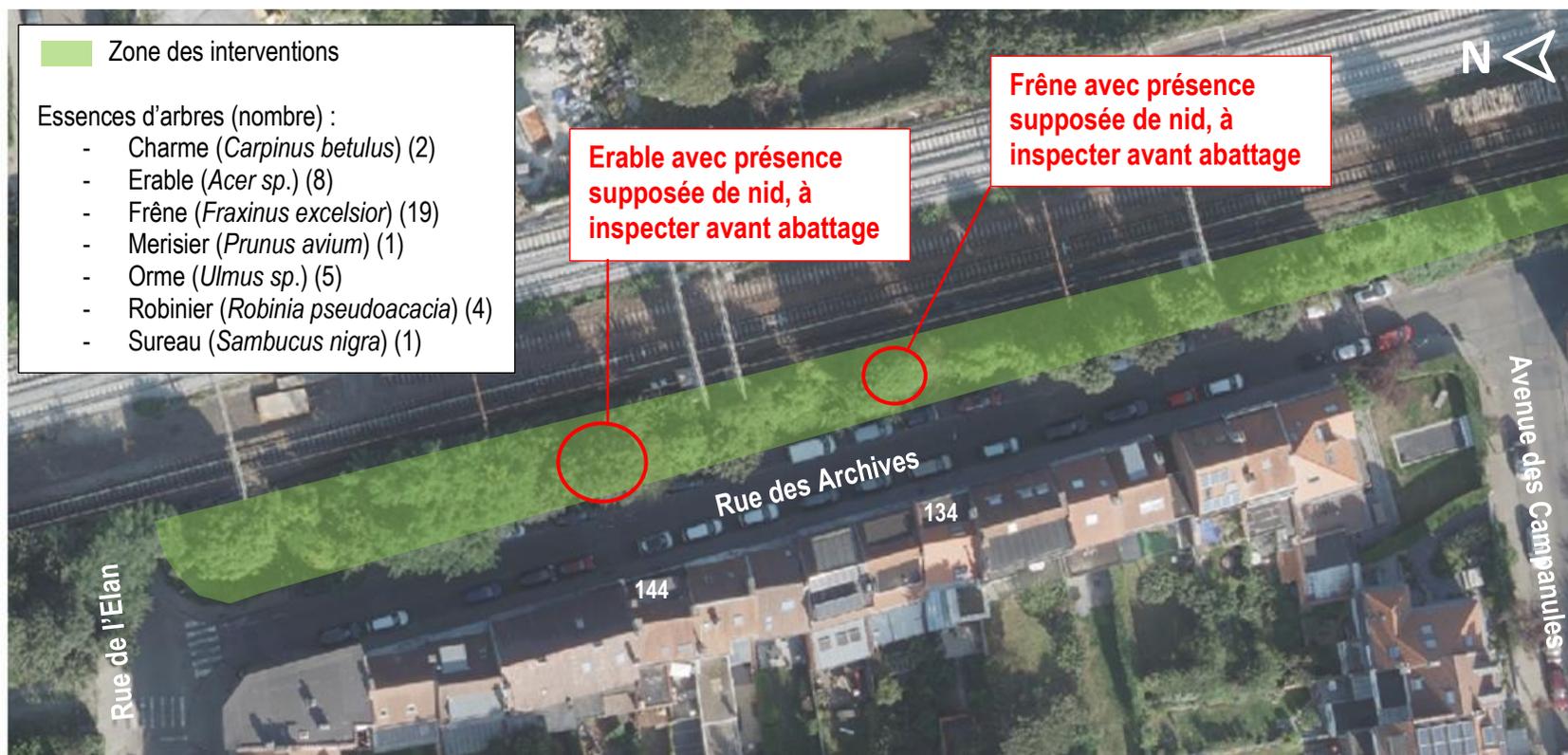


Figure 2 : Localisation de l'érable et du frêne nécessitant une attention particulière durant les abattages dans le talus arboré situé rue des Archives, entre la rue de l'Elan et l'avenue des Campanules (ARIES, 2022)

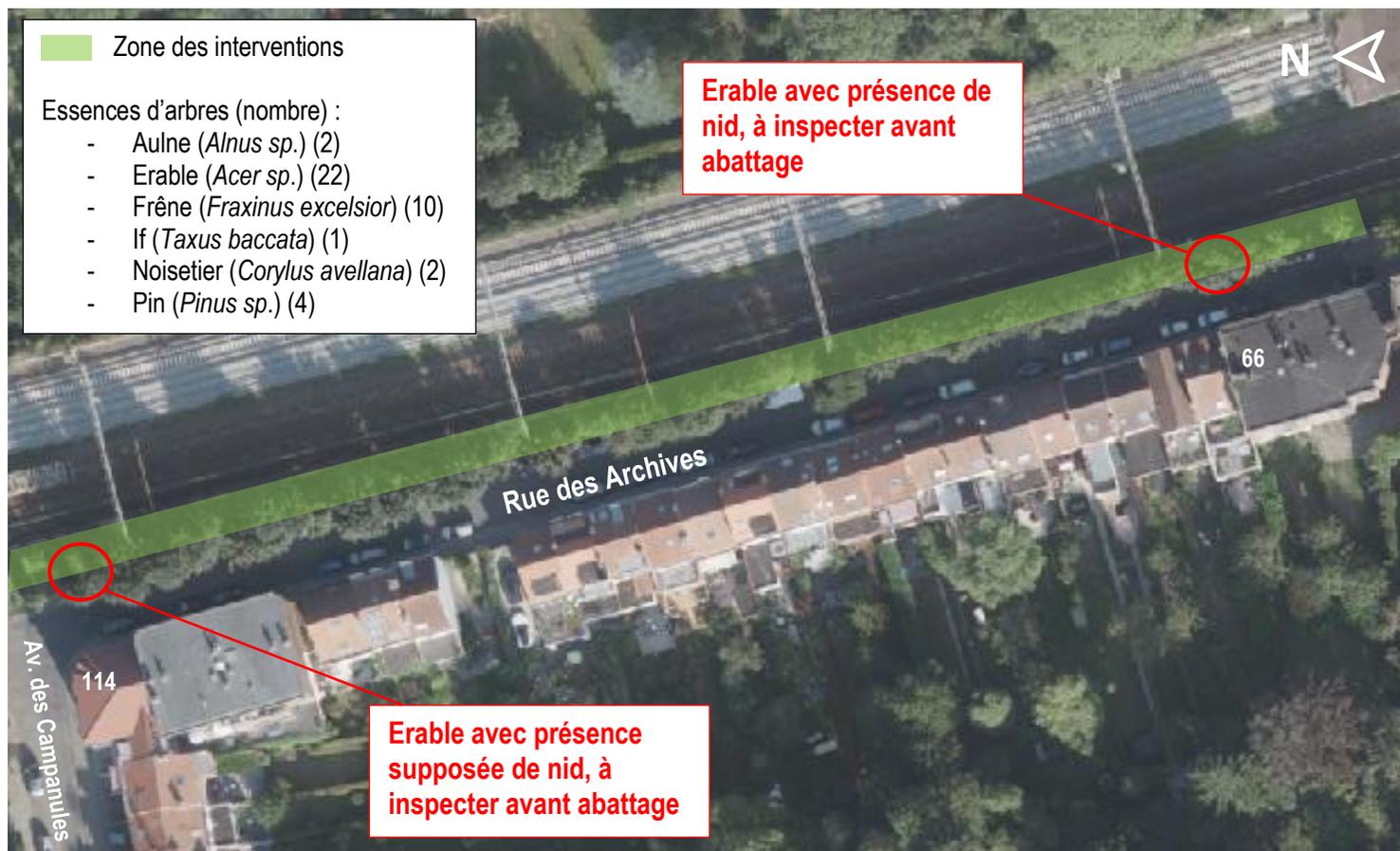


Figure 3 : Localisation de l'érable nécessitant une attention particulière durant les abattages dans le talus arboré situé rue des Archives, entre l'avenue des Campanules et la limite sud de la zone d'intervention (ARIES, 2022)